

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération
n°2015.07.111.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha -
Déménagement des
collections
patrimoniales de la
bibliothèque centrale
vers l'Alpha :
demande de
subvention auprès de
l'Etat**

LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLEAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015**DELIBERATION
N° 2015.07.111.B**ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELSRapporteur : **Madame FOSTAN****MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - DEMENAGEMENT DES COLLECTIONS
PATRIMONIALES DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE VERS L'ALPHA : DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT**

La médiathèque communautaire L'Alpha doit conserver en ses locaux, dans des magasins conçus à cet effet, la collection patrimoniale de la bibliothèque d'Angoulême.

Par délibération n°56 du 20 février 2014, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer une convention de mise à disposition de ces collections à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême pour en assurer la conservation, la mise à disposition aux chercheurs et au public et la valorisation.

L'opération de déménagement de ce patrimoine est éligible à un financement de l'Etat, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, à hauteur de 50% sur la base des devis de l'entreprise retenue pour un montant total de 17 414,72 € HT

Le plan de financement prévisionnel pour le déménagement des collections patrimoniales est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Opération de Déménagement <i>devis UGAP n°34642410</i>	14 315,60 €	Subvention de l'Etat 50%	8 707,36 €
Opération de montage et remontage de machines <i>devis UGAP n°34642415</i>	3 099,12 €	Grand Angoulême 50%	8 707,36 €
Total	17 414,72 €	Total	17 414,72 €

Je vous propose :

D'APPROUVER les devis relatifs à l'opération de déménagement et son plan de financement.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat (via la Direction Régionale des Affaires Culturelles) et à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

15 juillet 2015

Affiché le :

15 juillet 2015